



vice-recteur
Mayotte

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division des Personnels
enseignants du second
degré - DPE

Mamoudzou, le 10 janvier 2017

Le Vice-Recteur de Mayotte

à

Mesdames les IA-IPR de discipline,
Monsieur l'EN en charge de
l'enseignement professionnel et
technique,
Monsieur le Directeur du CUM,
Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement,

Réf. Détachement circulaire.doc

Affaire suivie par :

Attoumani BINA

Téléphone :

02.69.61.88.50

Télocopie :

02.69.61.93.06

Courriel :

attoumani.bina@ac-mayotte.fr

Site Internet :

<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :

BP 76

97 600 MAMOUDZOU

OBJET : Détachement à Mayotte de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré du Ministère de l'Éducation Nationale.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la note de service ministérielle relative au détachement à Mayotte de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré, publiée au BO n° 47 du 22 décembre 2016.

Seules les candidatures revêtues d'un avis favorable du vice recteur seront transmises à la DGRH.

Le détachement est révocable avant le terme fixé par l'arrêté de détachement, soit à la demande de l'administration d'accueil, soit à la demande de l'administration d'origine.

En raison de la création du corps des psychologues de l'éducation nationale (PsyEN), il ne sera procédé à aucun accueil en détachement au 1^{er} septembre 2017 dans le corps des directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation-psychologues (DCIO-Cop).

I – Conditions de recrutement

- Seuls les **fonctionnaires titulaires** de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou hospitalière, ou des établissements publics qui en dépendent peuvent effectuer une demande de détachement. Ils doivent au moment de la demande être en **position d'activité** dans leur corps d'origine, ce qui implique la nécessité pour les personnels en disponibilité ou en congés divers de solliciter préalablement leur réintégration dans leur corps d'origine.

- Le détachement dans les corps cités en objet est réservé aux seuls **fonctionnaires de catégorie A**. Ainsi, s'agissant des personnels du premier degré, les candidatures des instituteurs et des I.E.R.M ne sont pas recevables.

- Les candidats au détachement doivent appartenir à un **corps de niveau comparable**. Cette exigence s'apprécie au regard des conditions de recrutement c'est-à-dire des titres et diplômes requis pour y accéder et à la nature des missions exercées.



- S'agissant du niveau de qualification requis pour accéder aux corps d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré, il convient de distinguer les candidatures des personnels enseignants et d'éducation (relevant actuellement du Ministère de l'Education Nationale ou du Ministère de l'Agriculture notamment) de celles des autres fonctionnaires de catégorie A. Les premiers peuvent postuler dès lors qu'ils sont titulaires d'une licence ou d'un diplôme ou titre équivalent, à l'exclusion des candidats au corps des agrégés qui doivent posséder un master 2. Les seconds doivent justifier de l'un des titres ou diplômes requis pour la nomination des lauréats des concours externes (niveau master 2 – bac + 5). Dans tous les cas, la licence de psychologie est requise pour l'entrée dans le corps des DCIO/COP et la licence STAPS est requise pour le corps des PEPS.
- S'agissant de la nature des missions, elle est examinée au regard du statut particulier du corps ou du cadre d'emploi d'origine.

II – Procédure de recrutement

Les candidats adresseront leur demande au Vice-Rectorat, bureau DPE 2, via l'imprimé dont le modèle est joint (annexe 2). Il convient de veiller à ce qu'ils indiquent clairement le corps dans lequel ils souhaitent être détachés ainsi que la discipline qu'ils souhaitent enseigner. La copie du ou des diplômes est obligatoire.

Chaque dossier sera transmis à l'IA-IPR de la discipline d'accueil, pour avis. Cet avis, obligatoire, sera exclusivement émis à l'aide de l'annexe 3, ci-jointe. J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait que le détachement a pour objectif de favoriser la mobilité des fonctionnaires et la construction de nouveaux parcours professionnels. Il doit également nous permettre de répondre aux besoins du service à Mayotte, tout en garantissant la qualité et la continuité du service public de l'éducation sur le territoire. J'attacherai de ce fait le plus grand prix à m'appuyer sur votre expertise mais mon avis devra également prendre en compte les possibilités d'accueil dans la discipline sollicitée d'une part, ainsi que la situation de l'emploi dans le second degré d'autre part.

III – Accueil, maintien en détachement et intégration

L'accueil en détachement ne pourra être prononcé **qu'après consultation de la CAPN du corps sollicité et décision du Ministre**, pour une période d'une année. Les bénéficiaires à Mayotte seront donc affectés à titre provisoire sur un poste adapté à la découverte des nouvelles fonctions. Ils ne participeront ni au mouvement inter académique, ni au mouvement intra académique. Ils seront rémunérés à un échelon comportant un indice égal ou immédiatement supérieur à celui détenu dans le corps d'origine.

La note de service préconise l'élaboration d'un **plan de formation et d'accompagnement** à l'attention des personnels détachés. Je souhaite donc qu'en fonction du nombre et de la qualité des personnels qui seront accueillis, une attention particulière leur soit portée lors de la rédaction du plan académique de formation pour l'année scolaire 2016-2017.

Le décret du 26 août 2010 prévoit désormais deux options à l'issue de l'année probatoire :

- Le renouvellement du détachement pour une seule et dernière année pour l'ensemble des corps d'accueil, suivi d'une intégration définitive ;

- L'intégration définitive à l'issue de cette année probatoire, sur demande de l'intéressé(e) et après accord de l'Administration.



Le maintien en détachement ou l'intégration sont subordonnés à l'examen de la manière de servir qui, réglementairement, n'est appréciée par le Vice-Recteur **qu'après avis du seul chef d'établissement**. Je souhaite cependant pour ma part continuer à m'entourer des avis pédagogiques des corps d'inspection qui seront de ce fait sollicités par la DPE.

IV – Calendrier

Jusqu'au 1er avril 2017 :	Recensement et examen des candidatures
21 avril 2017 :	Remontée des propositions académiques pour les accueils en détachement
26 mai 2017 :	Remontée des propositions pour les maintiens en détachement et les intégrations
Mai-Juin 2017 :	Consultation des CAPN
1 ^{er} septembre 2017 :	Début du détachement
1 ^{er} septembre 2018 :	Intégration ou maintien en détachement

Le Vice-Recteur,


Le Vice-recteur adjoint
Le secrétaire général
Nathalie COSTANTINI
Denis LACOUTURE

Annexe 2
Fiche de candidature

(Pour être recevable, la fiche de candidature, l'avis motivé du supérieur hiérarchique et l'avis motivé du corps d'inspection compétent doivent impérativement être renseignés.)

Nom de famille :

Nom d'usage : **Prénom** :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....
.....

Téléphone : **Mél** :

Tél. portable :

Administration d'origine :

Coordonnées du service gestionnaire :

- **Adresse** :

- **Téléphone** : **Mél** :

Corps de fonctionnaires d'appartenance :

Grade : Classe normale/hors classe* ; échelon : ; depuis le :

* rayer la mention inutile

Position administrative : **Activité** **Congé (formation, parental)** **Disponibilité**
 Autre

Diplômes :

- Doctorat :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Dénomination :
- Master 2 (Bac+5) :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Dénomination :
- Master 1 (maîtrise ou Bac+4) :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Dénomination :
- Licence :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Dénomination :
- Autre(s) diplômes :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Dénomination :

Corps d'accueil sollicité (2 maximum) :

Agrégés* **Certifiés*** **PLP*** **PEPS** **CPE** **professeurs des écoles**

*Discipline d'enseignement (1 seule discipline par corps) :

Académie(s) d'affectation souhaitée ou département(s) pour les candidats à un détachement dans le corps des professeurs des écoles (deux maximum) :

1) :

2) :

Candidature simultanée à la liste d'aptitude pour l'accès au corps

- des professeurs certifiés Oui Non
- des professeurs d'EPS Oui Non

Pièces à joindre obligatoirement

<ul style="list-style-type: none">- Curriculum vitae ;- Lettre de motivation ;- Copie des diplômes ;- Qualifications :<ul style="list-style-type: none">o en sauvetage aquatique, pour les PEPSo en natation, pour les professeurs des écoleso en secourisme, pour les PEPS et les professeurs des écoles	<ul style="list-style-type: none">- Copie du statut particulier (uniquement pour personnels hors MEN) ;- Grille indiciaire ;- Copie du dernier bulletin de salaire ;- Copie du dernier arrêté de promotion ;- Arrêté de position (pour les candidats n'étant pas en position d'activité)
--	--

À, le

Signature de l'intéressé(e) :

Avis motivé du corps d'inspection compétent

NB : une attention toute particulière doit être portée à la motivation de l'avis émis par les corps d'inspection d'accueil. La simple mention de l'avis favorable ou défavorable au détachement est insuffisante.

Je soussigné(e)

Qualité :

ai pris connaissance de la candidature de M/Mme :

1) Formation initiale et parcours professionnel du candidat :

.....
.....
.....

2) Connaissances et expérience du candidat pour la fonction souhaitée :

.....
.....
.....

3) Appréciation portée sur le dossier du candidat par le corps d'inspection :

.....
.....
.....
.....
.....

Avis favorable

Avis défavorable

À, le.....

Signature de l'inspecteur :

Avis motivé du supérieur hiérarchique du candidat au détachement
(Cet avis ne se substitue pas à l'avis motivé du corps d'inspection compétent pour se prononcer sur la demande de détachement.)

Je soussigné(e)

Qualité.....

ai pris connaissance de la candidature de :

M./Mme.....

AVIS :

À, le

Signature du supérieur hiérarchique :

